



SPASEEN - FO

*Syndicat des Personnels Administratifs des Services Extérieurs
de l'Education Nationale*

6 – 8, rue Gaston Lauriau 93 513 MONTREUIL CEDEX
Tel : 01 56 93 22 93 – e mail : spaseen@fo-fnecfp.fr

Montreuil, le mardi 27 mai 2014

Monsieur Benoît Hamon
Ministre de l'Education nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la Recherche
110, rue de Grenelle
75 357 PARIS SP 07

Monsieur le ministre,

le SPASEEN-FO a toujours pris une position contre toute individualisation du régime indemnitaire, synonyme d'inégalité de traitement pour des agents dont les conditions de travail et le pouvoir d'achat se dégradent continuellement, mais aussi d'opacité pour la plupart des personnels en ce qui concerne la répartition des reliquats indemnitaires. Les différences de politiques indemnitaires de chaque académie ne font que renforcer notre opposition.

Aussi, je souhaite vous saisir de la situation particulière de l'académie de Toulouse sur la question des régimes indemnitaires des personnels administratifs.

Le SPASEEN Force Ouvrière Midi Pyrénées recherche depuis deux ans un véritable dialogue avec le rectorat de Toulouse sur ce dossier et en particulier sur le reversement d'un reliquat très exceptionnel à 23 personnels de l'encadrement supérieur.

Si Monsieur Dugrip, alors recteur de l'académie, avait effectivement répondu que « *les montants alloués sont conformes et inférieurs aux plafonds fixés par la réglementation* », le fait que les sommes reversées à certains aient atteint, en novembre 2012, 35 fois celles reversées aux personnels de catégorie C des EPLE nous laisse perplexes.

Notre syndicat a mis en ligne une pétition qui a recueilli à ce jour 201 signatures et reprend les revendications qu'il a toujours défendues fermement, réclamant entre autres une transparence sur tous les régimes indemnitaires, y compris ceux de certains personnels de l'encadrement supérieur.

Ce sujet a été abordé par la presse au premier trimestre 2014 : un article de Médiapart paru le 27 février, un autre dans la Dépêche du Midi du 18 mars résumant assez bien le sentiment général quant aux politiques indemnitaires menées : « *Et si l'essentiel de ce ministère c'est la pédagogie, les méthodes d'enseignement, les programmes, la formation des professeurs, les rythmes scolaires, la vie dans les cités éducatives, on ne peut pas négliger la gestion et la reconnaissance du travail de l'ensemble des personnels administratifs, qui font marcher la machine.*

Cette séquence sur les primes-reliquat, pour insignifiante qu'elle soit (en termes budgétaires), est tout de même révélatrice des pratiques, de la façon de faire et surtout de l'état d'esprit dont le ministre, depuis mai 2012, ne semble pas avoir mesuré ni l'importance ni la symbolique. »

Le rectorat de Toulouse a, depuis deux ans et suite à nos demandes répétées, communiqué sur les taux indemnitaires des différentes catégories, sur les moyennes, nous fournissant maints et maints tableaux chiffrés. Aucun ne répond à la question que se posent les personnels : Quels sont les écarts ? Comment ces régimes indemnitaires maximum sont encadrés ? Quels sont les critères d'attribution ?

Notre organisation syndicale souhaite, tout comme le Secrétaire général de l'académie, que la confiance se restaure entre les personnels et la hiérarchie. Mais cette confiance ne pourra se reconstruire qu'avec une réelle communication et une réelle transparence.

Force Ouvrière ne remet pas en cause l'indemnitaire du personnel d'encadrement, mais vous demande, monsieur le Ministre, que l'autonomie liée à la gouvernance académique soit encadrée fortement par une circulaire ministérielle, d'autant plus que la mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE) a vocation à se substituer aux régimes indemnitaires de notre administration.

Force Ouvrière ne pourra cautionner l'instauration de l'IFSE au détriment des statuts et dans le cadre d'un éclatement de la Fonction publique de carrière au profit d'une Fonction publique d'emplois, ni la mise en place d'une carrière au mérite.

Je vous prie, monsieur le ministre, d'agréer nos salutations respectueuses et espérons que vous pourrez non seulement nous apporter des réponses concrètes, mais aussi être entendus, alors que, dans votre ministère, les traitements des personnels administratifs qui collaborent chaque jour à ce que l'Education nationale remplisse ses missions de transmissions du savoir et de service public, sont à la fois impactés par le gel du point d'indice depuis 2010 et bénéficient d'un des régimes indemnitaires les plus faibles de la Fonction publique de l'Etat.

Le Secrétaire général du SPASEEN-FO

Cyrille LAMA